



Syndicat des Cols bleus regroupés de Montréal

SECTION LOCALE 301



343 P NP DM3

Projet de construction d'un terminal
d'approvisionnement de carburant
aéroportuaire à Montréal-Est

Messieurs les commissaires,

6211-16-010

Le syndicat des Cols bleus regroupés de Montréal est heureux de participer à cet exercice démocratique au sujet de la demande d'entreposage en approvisionnement de carburant à Montréal.

Tout au long de cet exercice, nous avons entendu un grand nombre d'intervenants qui viennent encadrer les activités du demandeur. Des citoyens et/ou des groupes de citoyens sont venus participer en demandant des éclaircissements ou des précisions sur les méthodes proposées pour contenir les risques associés aux activités de l'entreposage et d'une portion de distribution par oléoduc du carburant d'aviation.

Il a été souligné par le promoteur que la demande pour les futurs réservoirs pourra accueillir du carburant venant de l'extérieur de l'est du Canada. Dans un passé pas si lointain, le Canada approvisionnait ses aéroports à 100% de carburant raffiné au Canada. Ce qui avait comme bénéfice de raffiner ceux-ci plus près de ses lieux de consommation et ainsi réduire le risque environnemental de la manutention du carburant. Toujours selon le promoteur, la consommation de carburant des aéroports de l'est du Canada est approvisionnée de seulement 50% de carburant raffiné localement. Le 50% restant venant maintenant de l'extérieur de l'est du Canada. De cette façon, ses aéroports doivent s'approvisionner à l'extérieur du triangle: Montréal, Toronto, Ottawa.

Ceci dit, la demande de construction de réservoir d'entreposage excède les prévisions de consommation. Alors, nous demandons à la commission le rejet de la demande initiale du promoteur. Nous demandons à la commission d'évaluer les prévisions de consommation du carburant et de recommander au législateur d'émettre des autorisations restrictives à savoir, selon les prévisions de consommation à plus court terme.

Nous regrettons que le mandat de la commission soit limité à seulement qu'une partie de la problématique de la distribution du carburant sur le territoire restrictif du port de Montréal à l'entrée de distribution du gazoduc Trans-Nord. Nous savons tous que le carburant entreposé ne le sera pas éternellement et qu'il devra tôt ou tard transiter par oléoduc, par train ou camionnage pour rejoindre ses clients aéroportuares. Nous aurions aimé que la commission se penche, avec un mandat élargi, sur la distribution de ce kérosène sur le territoire de la grande région de Montréal.

Nous aimerions que les commissaires réfléchissent sur le développement de l'industrie aéronautique. Nous sommes dans un changement de paradigme pour cette industrie. La révolution électrique qui a lieu présentement au sud de nos frontières dans le transport terrestre sera dans un avenir rapproché implanté vers le transport aérien. Les recherche et développement dans ce domaine sont exponentiels et nous sommes à l'aube d'implantations commerciales.

Nous remercions les commissaires pour leur excellent travail que nous avons pu constater principalement lors de l'audition publique.

Jean Désy

Pour le Syndicat des Cols bleus regroupés de Montréal
Comité de l'environnement

*Un groupe
qui
travaille
au maintien
de l'emploi
et de la
dignité*